Image not found or type unknown

Budget-programme et Gestion des Ressources Locales

publié le **01/09/2016**, vu **1413 fois**, Auteur : MOUANJO EYEI GUILLAUME

Les finances publiques désormais sont érigées en un objectif du millénaire pour le développement. Du Manuel Statistique des Finances Publiques du FMI en passant par les Directives et Guides CEMAC de gestion budgétaire, le Cameroun dans son idéal de conformité, s'est doté d'un outil fort intéressant de gestion budgétaire depuis 2007, à savoir le budget-programme.

La gestion des finances publiques aujourd'hui concerne d'autant plus les Etats, pour ce qui est des ressources pour financer les dépenses, que les organisations internationales à caractère financier, pour le contrôle de gestion de celles-ci (finances publiques) afin de mesurer la crédibilité de la situation financière des Etats lors de l'octroi des prêts et emprunts. Les finances publiques désormais attirent l'attention des organismes financiers au point d'être érigées en un objectif du millénaire pour le développement. Du Manuel Statistique des Finances Publiques du FMI en passant par les Directives et Guides CEMAC de gestion budgétaire, le Cameroun dans son idéal de conformité aux normes internationales de gestion des finances publiques, s'est doté d'un outil fort intéressant de gestion budgétaire depuis 2007, à savoir le budgetprogramme. Ce dernier dans sa mise en oeuvre progressive touche la gestion des affaires locales au point d'être en phase d'expérimentation dans les Collectivités Territoriales Décentralisées, dont la première à oeuvrer dans ce sens est la Communauté Urbaine de Douala. C'est dans le souci de promouvoir une gestion optimale des ressources que le budget-programme trouve l'une de ses justifications majeures dans la gestion des Collectivités Locales. Seulement, la gestion des ressources ne suppose pas seulement la gestion des ressources financières, mais aussi celle des ressources humaines qui sont appelées à accompagner le projet d'application du budgetprogramme dans les Collectivités Locales. La nécessité d'une certaine compétence et d'un savoir-faire de ceux-ci est de mise pour mener à bien la mission. Avec les insuffisances aussi bien matérielles, financières qu'en main d'oeuvre qualifiée, qui habitent le Collectivités Territoriales Décentralisées Camerounaises, la tâche n'est pas facile, facilité qui prête encore à sourire lorsqu'il s'agit de parler des exigences de la budgétisation par programmes. La magie ne s'opèrera certes pas si l'on ne s'évertue pas à accompagner ce mode de gestion dans l'idéal qui est le sien et repris par l'Etat, qui se doit d'être inscrit dans les politiques publiques appelées à être définies par les Collectivités Décentralisées.
/images/blog/files/4131/files/DOCUMENT%20FINAL%202.pdf

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés